



Olivia POLSKI

Adjointe à la Maire de Paris
Chargée du Commerce, de l'Artisanat et
des Professions Libérales et Indépendantes
Conseillère de Paris et du 14^e arrondissement

Paris, le 12 DEC. 2018

OP/ML/ND

Madame, Monsieur,

Suite aux manifestations des 24 novembre, 1^{er} et 8 décembre, un grand nombre de commerces ont fait l'objet de dégradations et de vols. Nous avons également constaté que certains ont dû fermer afin d'éviter de mettre en danger leur clientèle et leurs salariés.

La Maire de Paris et moi-même avons condamné fermement les actes de violence auxquels nombre d'entre vous ont été confrontés. Nous souhaitons vous réaffirmer notre soutien ainsi qu'à vos salariés et à l'ensemble des acteurs économiques de la capitale.

La Maire de Paris a mobilisé dès le samedi soir de chaque manifestation, et en lien avec les mairies d'arrondissement concernées, l'ensemble des services municipaux afin de permettre une remise en état de la Ville dans les plus brefs délais (enlèvement des épaves, retrait des dépôts, nettoyage, enlèvement des graffitis, etc.).

De plus, la Ville de Paris a mis en place des équipes dédiées via le 3975 pour répondre à vos questions et à vos demandes d'interventions urgentes des services de la Ville.

Au regard de l'ampleur des dégâts constatés, je vous informe par ailleurs que la Maire de Paris a demandé au Premier Ministre la mise en place de procédures exceptionnelles afin que les commerçants puissent être accompagnés dans leurs démarches et que des indemnités soient versées rapidement. De même, nous avons sollicité la Fédération Française de l'Assurance afin de réduire au maximum les délais d'instruction des dossiers d'indemnisation.

Par ailleurs, si vous avez été victime d'agressions ou que vos commerces ont été dégradés, l'association Paris Aide Aux Victimes peut vous accompagner dans vos démarches juridiques et vous proposer un soutien psychologique (accueil avec ou sans rendez-vous au Tribunal de Grande Instance - 01 45 88 18 00).

Je vous joins à toutes fins utiles le courrier du Préfet de Police aux responsables des établissements touchés par des dégradations ou des vols, qui rappelle que les dommages subis sont susceptibles d'engager la responsabilité de l'État. Les commerces concernés devront déposer plainte au commissariat le plus proche pour ensuite constituer un dossier d'indemnisation en lien avec les assureurs (indemnisation-manif-pp@interieur.gouv.fr).

Dès à présent, vous pouvez en outre vous adresser à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) d'Île-de-France, qui a mis en place une cellule d'urgence pour les entreprises impactées (idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr) et pour vous aider à vous orienter vers les dispositifs les plus adaptés à votre situation : activité partielle pour les entreprises ayant dû réduire ou suspendre leur activité, afin de placer leurs salariés en

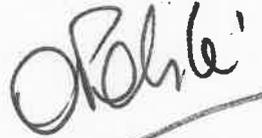
chômage partiel ; dérogations à la durée du travail pour permettre aux entreprises de réaliser des travaux urgents, de remettre en état leurs installations, de rattraper d'éventuels retards de production et de reprendre leur activité au mieux ; reports d'échéances fiscales ou sociales pour faire face à d'éventuelles difficultés de trésorerie.

Afin de vous présenter les dispositifs existants et répondre à vos interrogations, je vous propose une réunion en présence des services de l'État et de la Ville de Paris, le :

Mardi 18 décembre 2018
à 14h00
à l'Hôtel de Ville - Auditorium

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre venue par mail auprès de meriam.levy@paris.fr – 01 42 76 77 13, ou de bien vouloir indiquer le nom de la personne qui vous y représentera si vous ne pouvez être présent.

Je reste, ainsi que mon cabinet, à votre disposition pour faciliter au maximum vos démarches et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Olivia POLSKI